







Atelier sur les résultats finaux du projet UNEP/GEF "Établissement d'outils et de méthodes pour inclure les neuf nouveaux POPs dans le plan mondial de surveillance" et atelier de lancement du projet UNEP/GEF "Continuer le support régional pour le plan mondial de surveillance des POPs conformément à la Convention de Stockholm dans la région de l'Afrique"

Note de synthèse

A) Détails organisationnels :

- <u>Ateliers</u>: Atelier sur les résultats finaux du projet UNEP/GEF « Établissement d'outils et de méthodes pour inclure les neuf nouveaux POPs dans le plan mondial de surveillance (GMP) » et atelier de lancement du projet UNEP/GEF « Continuer le support régional pour le plan mondial de surveillance des POPs conformément à la Convention de Stockholm dans la région de l'Afrique ».
- Dates et heures: Mercredi 6 juillet 2016 Vendredi 8 juillet 2016.
- Lieu: à confirmer

Adresse: à confirmer

- Institution hôte: Ghana EPA
- <u>Participants:</u> Deux participants par pays prenant part au projet¹.
- <u>Inscriptions:</u> Les participants s'inscriront dans le lieu-même de l'atelier à 8h30 le mercredi 6 juillet 2016 à l'aide de leur passeports.
- <u>Personne de contact</u>: Dr Sam Adu-Kumi (Email: sam.adu-kumi@epa.gov.gh) de Ghana EPA et Mlle Haosong Jiao (E-mail: Haosong.Jiao@unep.org) de l'UNEP.

B) Objectifs

, 0.0,000...

- Communiquer les résultats de l'incorporation des nouveaux POPs (les 11 POPs listés par la COP4, la COP5 et la COP6 dans les annexes de la Convention de Stockholm) au premier tour du projet GMP.
- Lancer le projet UNEP/GEF "Continuer le support régional pour le plan mondial de surveillance des POPs conformément à la Convention de Stockholm dans la région de l'Afrique" et détailler, à l'aide d'un plan de travail, d'un calendrier et d'un budget, les activités et responsabilités des parties prenantes et des acteurs compétents pour la mise en œuvre du projet.

C) Contexte

L'Article 16 de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants requiert des parties qu'elles évaluent l'efficacité de la Convention quatre années après son entrée en vigueur et de manière périodique par la suite. Cette évaluation de l'efficacité comprend un plan mondial de surveillance (GMP), qui mesure la présence des POPs dans l'environnement et chez l'homme. Cette surveillance et les évaluations ultérieures doivent être entreprises sur une base régionale. Les objectifs du GMP sont d'identifier dans le temps des changements dans les concentrations de POPs et d'évaluer le transport

¹ Merci de noter que chaque pays a d'ores et déjà désigné des coordinateurs pour ces projets et que leur présence est recommandée.









régional et global des POPs. Initialement, le GMP se focalisait sur la matrice sang humain pour examiner l'exposition humaine et sur la matrice air ambient pour examiner le transport longue-distance. Avec l'ajout des PFOS à la Convention, l'eau a été sélectionnée comme matrice pour ce nouveau POP.

La Conférence des parties (COP) a effectué sa première évaluation de l'efficacité lors de sa quatrième rencontre en 2009 (COP4), en se basant en partie sur les Rapports régionaux de surveillance résumés dans le Rapport global de surveillance. Entre autres, ce rapport insiste sur le fait que les données disponibles sont limitées et met en avant les capacités restreintes de surveillance durable dans la région africaine. Dans le but d'améliorer cette situation en vue des évaluations futures, le rapport rappelle que le renforcement des capacités pour la mise en place de programmes de surveillance des polluants organiques persistants dans la plupart des pays de la région demeure une recommandation prioritaire ; des recommandations détaillées sont également fournies. En particulier, celles-ci incluent des tests comparatifs de performances des laboratoires ; une amélioration des compétences d'échantillonnage et d'analyse ; un renforcement des infrastructures dans les laboratoires existants pour développer les capacités d'analyse des matrices-clés ; la mise en place de mesures de contrôle de qualité et d'assurance de qualité ; et une aide financière pour établir des programmes sur le long-terme et des laboratoires auto-suffisants ainsi qu'un réseau composé des experts de la surveillance des POPS.

La COP4 s'est aussi mise d'accord sur des modalités essentielles de la composante « surveillance » des prochaines évaluations et a ajouté neuf nouveaux produits chimiques à la liste des POPs (décision SC-4/10-18; Annexes A, B et C). Par la suite, la COP5 a listé l'endosulfan dans l'annexe A (décision SC-5/3), et la COP6 a listé l'hexabromocyclododécane (HBCD) dans l'annexe A (décision SC-6/13).

Quatre projets GEF MSP ont été conduits en parallèle en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes (GRULAC), et dans la région du Pacifique par la branche Produits chimiques et déchets de l'UNEP/DTIE avec l'aide financière du GEF entre 2009 et 2012. Ces projets ont permis de récolter des données de qualité sur l'exposition humaine aux 12 POPs inclus dès les origines dans l'évaluation de l'efficacité ainsi que sur leur concentration dans l'environnement. Dans sa décision SC-6/23, la COP a demandé au Secrétariat « de continuer à appuyer les activités de formation et de renforcement des capacités pour aider les pays à mettre en œuvre le Plan mondial de surveillance aux fins d'évaluations de l'efficacité ultérieures et d'œuvrer avec ses partenaires et d'autres organisations compétentes pour entreprendre des activités de mise en œuvre ». L'UNEP, avec l'aide financière du GEF, est prêt à commencer à mettre en œuvre quatre projets de suivi pour le GMP (GMP2) dans les régions de l'Afrique, de l'Asie, de GRULAC et du Pacifique.

L'objectif des projets GMP2 est de renforcer les capacités de mettre en œuvre le plan mondial de surveillance des POPs révisé et de créer des conditions pour la surveillance durable des 23 POPs dans chaque région. La durée estimée de ces projets est de quatre ans. Chaque projet régional permettra de :

- 1. Garantir les conditions d'une mise en œuvre réussie du projet ;
- 2. Renforcer les capacités et générer des données sur l'analyse des matrices abiotiques (air et eau) ;
- 3. Renforcer les capacités et générer des données sur l'analyse des matrices biotiques (lait maternel) ;
- 4. Évaluer les capacités analytiques déjà existantes et renforcer la surveillance nationale des POPs ;
- 5. Garantir les conditions pour une surveillance durable des POPs.

L'UNEP est l'organisme responsable de l'exécution pour l'Afrique, l'Asie et la région du Pacific. Le Centre régional de la Convention de Stockholm (SCRC) en Uruguay est l'organisme responsable de l'exécution pour la région de GRULAC. Ces projets seront mis en œuvre en collaboration étroite avec, entre autres, le Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (BRS Secretariat), l'Organisation mondiale de la santé (WHO), UNITAR, et cinq laboratoires experts (IVM VU University, MTM Örebro, CSIC, CVUA et RECETOX).